

Canton de Neuvéglise-sur-Truyère

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint-Georges est convoqué en séance ordinaire à la mairie le :

Vendredi 23 février 2024 à 20 h 30

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2023
- Avenants au marché de réhabilitation de l'ancien presbytère
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Confirmation d'une subvention présélectionnée au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024
- Budget principal 2024 : vote de crédits dans la limite de 25 % de l'investissement 2023
- Attribution d'une concession au cimetière
- Définition des modalités de concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

A Saint-Georges, le 19 février 2024

e Maire

Jean-Jacques MONLOUBOU

2, Place de l'Eglise – Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES Tél. : 04 71 60 09 91 – Email : mairie-stgeorges@orange.fr